



Rentrée 2005

Considérant d'une part

- L'initiative pour le maintien des notes à l'école primaire (IN 121) validée le 5 septembre 2003 ;
- La résolution de l'AGE de la SPG du 13 janvier 2004 qui mandate le Comité pour travailler à l'élaboration d'un contre-projet ;
- Le contre-projet Radical déposé le 16 juin 2004 (PL 9320) ;
- Le contre-projet du Conseil d'Etat, auquel la SPG a été associée, déposé le 2 septembre 2004 (PL 9355) ;
- La résolution de l'AGE SPG du 1^{er} septembre 2004 qui soutient le PL 9355 ;
- Le contre-projet Libéral déposé le 18 mars 2005 (PL 9510) ;
- Le plan d'action du chef du DIP présenté le 12 mai 2005 ;
- La prise de position du CR de la SPG du 17 mai 2005 ;
- L'accord signé par l'Entente et l'UDC le 25 mai 2005,

Et considérant d'autre part

- La récupération à des fins politiques du débat sur l'éducation ;
- Le mépris auquel les enseignant-e-s sont de plus en plus confronté-e-s dans les médias et dans les propos ou projets portés par certains milieux ;
- L'extrême danger que représente la dernière version du projet de contre-projet – fruit de l'accord de l'Entente et de l'UDC – qui a été retenu par la commission de l'enseignement et de l'éducation ;
- Le non-respect des institutions, ou du moins de leur esprit, révélé par cet accord qui verrouille le travail de la commission parlementaire ;
- Le peu de cas qui est fait de l'avis des professionnel-le-s, d'une manière générale, et le manque de soutien de la hiérarchie ;
- Les risques sévères qu'encourt l'école publique, gratuite, laïque et républicaine à laquelle les enseignant-e-s sont attaché-e-s,

Les membres de la Société pédagogique genevoise, réuni-e-s en Assemblée Générale ordinaire le mardi 7 juin 2005,

- Déclarent d'abord qu'ils mettront tout en œuvre pour revaloriser leur profession et l'institution qu'ils représentent ;
- S'engagent ensuite à promouvoir une école de qualité de par ses choix pédagogiques favorisant en priorité l'intégration et la lutte contre l'échec scolaire ;
- Affirment enfin leur conviction à défendre les options arrêtées qui feront que la rentrée 2005 se réalisera sous le triple signe de la cohérence, de la cohésion et de l'unité, afin de démontrer la pertinence de la généralisation des avancées reconnues et dont bénéficient en premier les élèves et leurs parents.

A cette fin, ils, elles mandatent le Comité et les délégué-e-s concerné-e-s pour continuer leur travail dans les commissions prévues à cet effet ainsi que dans le groupe de pilotage, et pour prendre toute décision utile dans le cadre déjà défini, en ajoutant ces précisions :

- ✓ Réserver la traduction des appréciations en notes au carnet scolaire exclusivement ;
- ✓ Refuser toute idée de moyenne, quel que soit le moment de la scolarité ;
- ✓ Refuser qu'une quelconque note soit attribuée aux travaux des élèves ;
- ✓ Veiller à ce que le nouveau dispositif d'évaluation de la rentrée 2005 ne cause aucune surcharge de travail ; cela implique donc, en raison du rythme qui sera trimestriel, une simplification du dispositif actuel semestriel ;
- ✓ Obtenir de vrais moyens en termes de formation et d'accompagnement différenciés, en fonction des besoins ;
- ✓ Parvenir à œuvrer de manière prospective afin de garantir une pérennité et une sérénité, notamment en se projetant résolument dans la perspective de la rentrée 2006 et des suivantes.

En outre, les membres demandent expressément au Comité de convoquer une AG extraordinaire dans les plus brefs délais – dès la rentrée 2005 par exemple – si les conditions énoncées ci-dessus ne pouvaient être honorées de manière satisfaisante.

Résolution adoptée : 470 voix POUR – 1 voix CONTRE – 6 ABSTENTIONS